Imprimer

1991/09/17 La place du français dans l'activité scientifique et technique est l'aboutissement de dix-huit mois de recherches et de consultations

LE RAPPORT ET AVIS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LA PLACE DU FRANÇAIS DANS L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EST L'ABOUTISSEMENT DE DIX-HUIT MOIS DE RECHERCHES ET DE CONSULTATIONS

(Montréal, le 17 septembre 1991) - Créé par le Conseil de la langue française (CLF) en novembre 1989, le Comité pour le français dans l'information scientifique et technique (COFIST) était présidé par monsieur Christophe Auger, membre du Conseil, et composé de scientifiques québécois, de membres du Conseil et de la permanence. Il avait comme principal mandat :

- de dresser un état de la situation du français au Québec dans l'information scientifique, en particulier dans les publications et les communications;
- d'examiner, avec des interlocuteurs d'autres pays francophones préoccupés par cette question, des mesures à promouvoir au sein de la francophonie;
- enfin, de proposer au Conseil de la langue française un ensemble de mesures qui permettraient d'assurer la vitalité et le dynamisme du français dans l'information scientifique et technique.

Quatre études nécessaires

Dans un premier temps, pour réaliser ses objectifs, le COFIST a procédé à une mise à jour du bilan de la situation dans l'IST et dirigé des enquêtes diagnostiques couvrant certains aspects des autres activités scientifiques et techniques. C'est ainsi qu'il a proposé à Arnold J. Drapeau, professeur à l'École polytechnique de Montréal, de mettre à jour les données sur la langue de publication et de communication des chercheurs rattachés aux universités francophones du Québec; qu'il a commandé à François Rocher, professeur à l'Université Carleton, une recherche en vue de répertorier les principales revues primaires et de synthèse dans lesquelles publient les chercheurs québécois rattachés aux universités francophones; qu'il a confié à Francine Gagné, agente de recherche au CLF, de mener une enquête sur l'usage du français et de l'anglais dans les centres universitaires de recherche biomédicale; et, enfin, qu'il a demandé à François Rivest, agent de recherche au CLF, d'examiner la langue des lectures obligatoires au premier cycle universitaire. Le Conseil de la langue française publie les résultats de ces travaux en même temps que le Rapport et avis dans un ouvrage intitulé *Le français dans l'activité scientifique et technique. Quatre études.*

Dans un deuxième temps, le COFIST, pour compléter sa réflexion, a entrepris une double phase de consultations, l'une à l'échelle québécoise et fédérale, l'autre à l'échelle internationale. Au cours de la première phase, les membres du Comité ont rencontré des représentants d'organismes administratifs, d'organismes d'État qui subventionnent la recherche et d'associations de chercheurs; ils ont ainsi recueilli des informations sur les composantes et les contraintes de la situation qui lui ont permis de mettre de l'avant un projet de mesures à préconiser. Ils ont vérifié par la suite le bien-fondé de cet avant-projet auprès des scientifiques et des personnes qui occupent des postes de direction dans les centres et instituts de recherche universitaires et paragouvernementaux.

Un séminaire international

Au cours de la seconde phase de consultation, le Séminaire international pour la promotion du français dans l'information scientifique et technique s'est tenu du 13 au 15 mai 1991. Ce séminaire, sur l'initiative du Conseil de la langue française du Québec, a été organisé avec l'étroite collaboration du Conseil de la langue française de la Communauté française de Belgique et du Conseil supérieur de la langue française de France. En plus des représentants officiels des trois organismes linguistiques, ont participé à ce séminaire des observateurs invités par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et de l'Université des réseaux d'expression française (AUPELF-UREF). Cette rencontre scientifique a permis notamment de mettre en commun un diagnostic de situation et de s'entendre sur des propositions d'actions francophones à soumettre aux instances supérieures de chaque délégation officielle pour qu'elles soient éventuellement débattues à l'échelle de la francophonie par leur gouvernement.

Ainsi, les délégations officielles ont adopté une série de mesures touchant divers aspects de l'activité scientifique, tels que les communications primaires et de synthèse, le matériel didactique et la documentation scientifique, les réseaux de chercheurs ainsi que la terminologie scientifique et technique. Ces mesures ont été intégrées au rapport que le COFIST a remis aux membres du CLF et que ce dernier rend public aujourd'hui sous la forme d'un **Rapport et avis** sur la situation du français dans l'activité scientifique et technique.

- 30 -

Source :

Conseil de la langue française

Pour information :
Hermine Beauregard, agente d'information (514) 873-2285
Léo Gagné, agent d'information (418) 646-1131